



Déclaration CGT au Conseil de l'UNCAM du mardi 30 août 2016

Convention Médicale 2017/2021

Le Conseil de l'UNCAM (CNAMTS, MSA, RSI) est appelé ce 30 août à formuler un avis concernant le résultat de la négociation pour une nouvelle convention médicale, signée par 3 des 5 syndicats représentatifs des médecins.

Cette convention fixe les tarifs de remboursement (consultations, actes de radiographie, de chirurgie...) et les autres rémunérations directes ou indirectes (forfaits, rémunération sur objectifs de santé publique, aides financières à l'installation, etc...).

Au Conseil de l'UNCAM du 21 janvier 2016, sur injonction du ministère de la Santé, la direction de la CNAMTS avait présenté ses orientations de négociations.

La CGT les avait rejetées.

Dans son explication de vote, les conseillers CGT avaient exposé un autre projet de négociations porté par une ambition d'en finir avec la néfaste politique comptable de maîtrise des dépenses de santé, sa logique du chiffre, d'objectifs et d'indicateurs pour seules références, de transferts d'activités et de responsabilités sur les professionnels de santé et plus particulièrement des médecins.

Poursuivant leur intervention, les conseillers CGT avait démontré que la poursuite de la montée des inégalités dans l'accès aux soins et à la santé, imposait une nécessaire transformation du système de santé. Ainsi que la sortie des logiques du tout curatif pour enfin s'ouvrir à une politique globale de prévention, d'éducation et de de promotion de la santé qui devrait être le fil conducteur de toutes les stratégies d'organisation du système.

La redistribution de plus d'un milliard d'euros pour des intérêts particuliers qui viendront se soustraire par d'autres réductions d'offres de soins dans les cadre du PLFSS de 2017 reste contestable et ne réglera rien des défis posés à notre société dans son combat contre les processus d'exclusion.

Aussi, la crise traversée depuis des décennies par la médecine libérale ne se solutionnera pas seulement par un pourcentage d'augmentation du prix à payer des consultations, mais bien par l'intégration de la médecine de ville à une stratégie globale de santé pour toutes et tous et la remise en cause d'un paiement à l'acte exclusif, responsable en partie de la crise. Nous en sommes loin.

Aujourd'hui le directeur général communique en positif, satisfait d'avoir réussi une mission difficile assurant peut-être un avenir à la CNAMTS face à un ministère de la Santé toujours plus entreprenant.

La CGT ne participera pas à ce concert de satisfécits.

Rien des grands défis de la promotion de la santé n'est abordé.

Aucune réelle mesure visant le déclin des dépassements d'horaires, responsable de l'exclusion des soins, fléau moral et éthique pour tous professionnels de santé attachés à leur métier, n'est engagé.

La prévention quant à elle se réduit une fois encore aux fléaux du tabac et de l'alcool hors de tout contexte, oubliant délibérément la santé du monde du travail ; de l'environnement et de la vie quotidienne et cette approche globale des enjeux du social, de la santé et de l'économique.

Enfin, nous en terminerons sur cette prétendue hausse de la tarification sans incidence sur les frais de santé des patients au dire de la direction de la CNAMTS. C'est faire peu de cas des exclus du champ des complémentaires santé qui vont subir de plein fouet cette mesure.

C'est ignorer que pour les autres la charge des complémentaires santé augmentant, les cotisations vont à nouveau s'envoler, percutant de plein fouet un pouvoir d'achat des ménages déjà en berne.

Avec cette convention, le gouvernement et la direction de la CNAMTS tournent le dos aux intérêts des assurés sociaux et perpétuent un système clientéliste.

La CGT ne l'accepte pas et va poursuivre sa campagne de reconquête d'une Sécurité sociale de haut niveau et pour l'organisation d'un système de santé respectueux des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien à donner à toutes et tous des soins de qualité.

Montreuil, le 31 août 2016